Ville de LORIENT
AN ORIANT

Pôle Cadre de Vie et Développement Durable
Direction de l'Espace Public, des Etudes et de la Mobilité
Service Voirie, Réseaux et Domaine Public
MCLF

Contact téléphonique : 02.97.35.32.55

A l'attention des artisans, entrepreneurs de BTP, tous demandeurs d'occupation du domaine public

Lorient, le 25 MAI 2021

Réf. : PCV/DEPEM/VRDP-2021-132
Objet : autorisations d'occupation du domaine public

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, il est apparu que nombreuses sont les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public qui parviennent tardivement en mairie.
C'est la raison qui m'amène aujourd'hui à vous préciser les dispositions applicables à la délivrance de ces autorisations qui constituent un préalable à toute intervention sur le domaine public.

Pour mémoire, les demandes doivent être présentées *au minimum 15 jours ouvrés* avant la date de démarrage envisagée pour les travaux.
Ce délai permet une instruction sereine de chaque dossier et répond aux obligations légales d'affichage par le demandeur, de l'arrêté signé.
En effet, en matière de stationnement notamment, l'arrêté doit être porté à la connaissance du public, par une publication sur place, sur un support adapté, au moins 8 jours avant la date de l'opération.
Ce délai répond non seulement aux dispositions de l'article R417-12 du code la route qui dispose « *qu'il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique pendant une durée excédant 7 jours* », mais permet également d'informer les usagers en amont sur les mesures temporaires prises en matière de circulation : restrictions, stationnement etc…
Cet affichage doit également être maintenu sur les lieux pendant toute la durée d'intervention et permet, le cas échéant, aux tiers, de saisir d'un recours le tribunal compétent.

En conséquence, je vous invite donc à respecter ces dispositions. A défaut, je me verrai dans l'obligation de refuser les demandes présentées hors délai.

Bien conscient des efforts que je vous demande de fournir, mais dans l'intérêt du bon fonctionnement de la procédure et dans le souci que nous partageons de rendre un service de qualité aux usagers, je vous remercie de tenir compte des éléments susvisés.

Restant à votre écoute, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée aux Mobilités, à la Voirie, à l'Espace public, aux Espaces Verts, à la Reconquête végétale et à la Politique numérique
Laure DECHAVANNE